



CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE  
N° 98.00.620.026.0 DU 16 JUIN 1998

---

## Instruments de pesage à fonctionnement non automatique TESTUT modèle WSI1

---

**DELIVRE PAR :** sous-direction de la métrologie (organisme notifié n° 0171), 22, rue Monge, 75005 Paris.

**EN APPLICATION :** du décret n° 91-330 du 27 mars 1991, modifié par le décret n° 93-973 du 27 juillet 1993, et le décret n° 96-442 du 22 mai 1996, relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique et de l'arrêté du 22 juin 1992 relatif aux procédures d'attestation de la conformité des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, transposant dans le droit français la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990.

**DELIVRE A :** Ets TESTUT, 957, rue de l'Horlogerie, B.P. 11, 62401 Béthune (France).

**CONCERNANT :** des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, électroniques, à équilibre automatique, à une seule étendue de pesage et à une seule valeur d'échelon.

**CARACTERISTIQUES :**

Classe de précision :	III
Portée maximale (Max) :	$3 \text{ kg} \leq \text{Max} \leq 300 \text{ kg}$
Echelon (e) :	$1 \text{ g} \leq e \leq 500 \text{ g}$
Nombre d'échelons (n) :	$n \leq 3\ 000$
Effet maximal soustractif de tare :	$T \geq - \text{Max}$
Température de fonctionnement :	$- 10 \text{ °C}/+ 40 \text{ °C}$ .

**VALABLE JUSQU'AU :** 16 juin 2008.

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 7 pages.

Tous les plans, schémas n°s 6562-1 à 3 et notices sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence de dossier DA 18-333.

---

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA METROLOGIE,

J.F. MAGANA

---





## NOTICE DESCRIPTIVE

### Page 1/7 1) NOM ET TYPE DE L'INSTRUMENT

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique TESTUT modèle WSI1 sont des balances électroniques, à équilibre automatique, à une seule étendue de pesage et à une seule valeur d'échelon, à indication numérique, non destinées à la vente directe au public.

Toutes les propriétés de ces instruments qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la législation en vigueur et aux dispositions de la norme européenne EN 45501:1992/AC:1993 qui est prise comme référentiel.

### 2) DESCRIPTION MATERIELLE ET FONCTIONNELLE

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique TESTUT

modèle WSI1 se présentent sous 4 versions différant par la constitution et les dimensions maximales du dispositif récepteur de charge ; les portées maximales dans chaque version sont fixées dans les tableaux des caractéristiques ci-après. Ils sont composés de :

- un **dispositif récepteur de charge** constitué d'un plateau reposant sur un support plateau métallique mécano-soudé ou réalisé par injection, par l'intermédiaire d'amortisseurs (plans n° 6562-1), ou d'une armature, de forme adaptée à la charge à mesurer ;
- un **dispositif équilibreur et transducteur de charge** constitué par un capteur à jauges de contrainte choisi parmi les suivants :

Fabricant	type	Certificat d'essai
SCAIME	AB..	SDM n° C9416 du 6/09/1994 Additif n°1 du 11/03/1996
	AG..	SDM n° C9418 du 6/09/1994 Additif n°1 du 11/03/1996
	AH..	SDM n° C9412 du 6/07/1994 Additif n°1 du 11/03/1996
TEDEA	1040 et 1041	NMi TC2152 du 11/09/1995
	1042	NMi TC2949 du 14/01/1997
	1250	PTB 1.13-93.278 du 24/11/1993

dont le modèle est fixé selon les dimensions et la portée des instruments dans les tableaux des caractéristiques ci-après ;

- un **dispositif indicateur** TESTUT modèle E1 dont les caractéristiques sont décrites dans le certificat d'essai n° SDM 9806 du 5 juin 1998, délivré par la sous-direction de la métrologie, organisme notifié n° 0171.

Ce dispositif indicateur peut être muni d'une interface de type protégé, permettant la connexion de dispositifs périphériques.

La connexion entre le dispositif indicateur et le capteur peut être faite soit directement avec le câble du capteur, soit par l'intermédiaire d'une boîte de raccordement.

Page 2/7 Les balances TESTUT modèle WSI1 sont équipées de :

- un dispositif de mise à niveau constitué de 4 pieds réglables,
- un dispositif indicateur de niveau,
- un dispositif de mise à zéro initiale.



Les balances TESTUT modèle WSI1 peuvent comporter les dispositifs suivants :

- un dispositif de maintien du zéro,
- un dispositif semi-automatique de mise à zéro,
- un dispositif automatique de mise à zéro,
- un dispositif indicateur de zéro,
- un dispositif semi-automatique d'équilibrage de la tare à effet soustractif,
- un dispositif de sélection de l'affichage du poids brut ou du poids net,
- un dispositif de commande d'impression ou de transmission d'informations vers la sortie série,
- un dispositif d'extension de l'indication d'échelon réel  $d=0,1e$ ,
- un dispositif permettant l'ajustage en tenant compte de l'accélération de la pesanteur au lieu d'utilisation.

Les balances TESTUT modèle WSI1 peuvent être alimentées soit par le secteur au moyen d'un bloc d'alimentation, soit par une batterie intégrée ou non dans leur carter.

### 3) CARACTERISTIQUES METROLOGIQUES

Les principales caractéristiques métrologiques des balances TESTUT modèle WSI1 sont les suivantes selon leur composition :

Classe de précision : III

Etendue de température :  $- 10\text{ }^{\circ}\text{C}/ + 40\text{ }^{\circ}\text{C}$

Portée minimale : Min = 20 e,  
ou Min = 5 e pour les balances affectées à la détermination d'un tarif postal

alimentation par secteur 230 V avec bloc d'alimentation,

ou par batterie intégrée ou non, de tension supérieure à 12,6 V.

Dimensions maximales du récepteur de charge : 250 mm x 350 mm				
Max $\leq$	e $\geq$	n $\leq$	T $\geq$	Capteur
3 kg	1 g	3 000	- Max	AG5 ou 1040/41/42 - 5
6 kg	2 g			AG10 ou 1040/41/42 - 10
15 kg	5 g			AG20 ou 1040/41/42 - 20

Page 3/7

Dimensions maximales du récepteur de charge : 400 mm x 400 mm				
Max $\leq$	e $\geq$	n $\leq$	T $\geq$	Capteur
15 kg	5 g	3 000	- Max	AH30 1040/41/42 - 30
30 kg	10 g			AG50 AH50 1040/41/42 - 50
60 kg	20 g			AG100 AH100 1040/41/42 - 100
150 kg	50 g			AH200



Dimensions maximales du récepteur de charge : 600 mm x 600 mm				
Max ≤	e ≥	n ≤	T ≥	Capteur
30 kg	10 g	3 000	- Max	AB50 1250 - 50
60 kg	20 g			AB100 1250 - 100
150 kg	50 g			AB200 1250 - 200
150 kg	50 g			AB300 1250 - 300
300 kg	100 g			AB500 1250 - 500

#### 4) INTERFACE

Les balances TESTUT modèle WSI1 peuvent être équipées d'une interface de type RS232 destinée au raccordement optionnel d'une imprimante, d'un système informatique, ou de tout périphérique compatible.

Cette interface peut être utilisée pour l'ajustage de l'instrument après mise en place d'un cavalier sur la carte électronique principale du dispositif indicateur et nécessitant le bris du scellement du boîtier. Après ajustage, le cavalier doit être retiré pour obtenir le mode de fonctionnement normal. Il est alors impossible d'intervenir sur le fonctionnement de l'instrument à travers l'interface qui respecte donc les prescriptions de l'article 5.3.6 (5.3.6.1 et 5.3.6.3) de la norme européenne EN 45501:1992/AC:1993, lorsque la balance porte les scellements prévus ci-après.

#### 5) CONDITIONS PARTICULIERES DE CONSTRUCTION

Lorsque les balances sont ajustées chez leur fabricant en tenant compte de l'accélération de la pesanteur à leur lieu d'utilisation, un code constitué par un nombre compris entre 19 et 70 apparaît dans leur dispositif afficheur à la mise sous tension.

**Page 4/7** Lorsque les balances ont été ajustées au lieu d'utilisation, le code correspondant est 00.

#### 6) SCELLEMENTS

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, les balances TESTUT modèle WSI1 sont pourvues d'un dispositif de scellement décrit par le plan de scellement (plan n° 6562-2) figurant ci-après.

La marque devant figurer sur les scellements peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2.3 de la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990, modifiée, Article 4 du décret n° 91-330 du 27 mars 1991, modifié)
- soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

#### 7) INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification (plan n° 6562-3), scellée conformément au plan de scellement des balances TESTUT modèle WSI1 porte au moins les indications suivantes :

- la marque TESTUT,
- la référence du modèle et le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques Max, Min et e,



- la classe de précision,
- l'effet maximal soustractif de tare,
- le numéro du certificat d'approbation CE de type,
- un emplacement permettant le marquage CE de conformité.

Les caractéristiques métrologiques Max, Min et e, doivent être répétées à proximité des dispositifs afficheurs d'indications primaires.

La mention «INTERDIT POUR LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC», ou

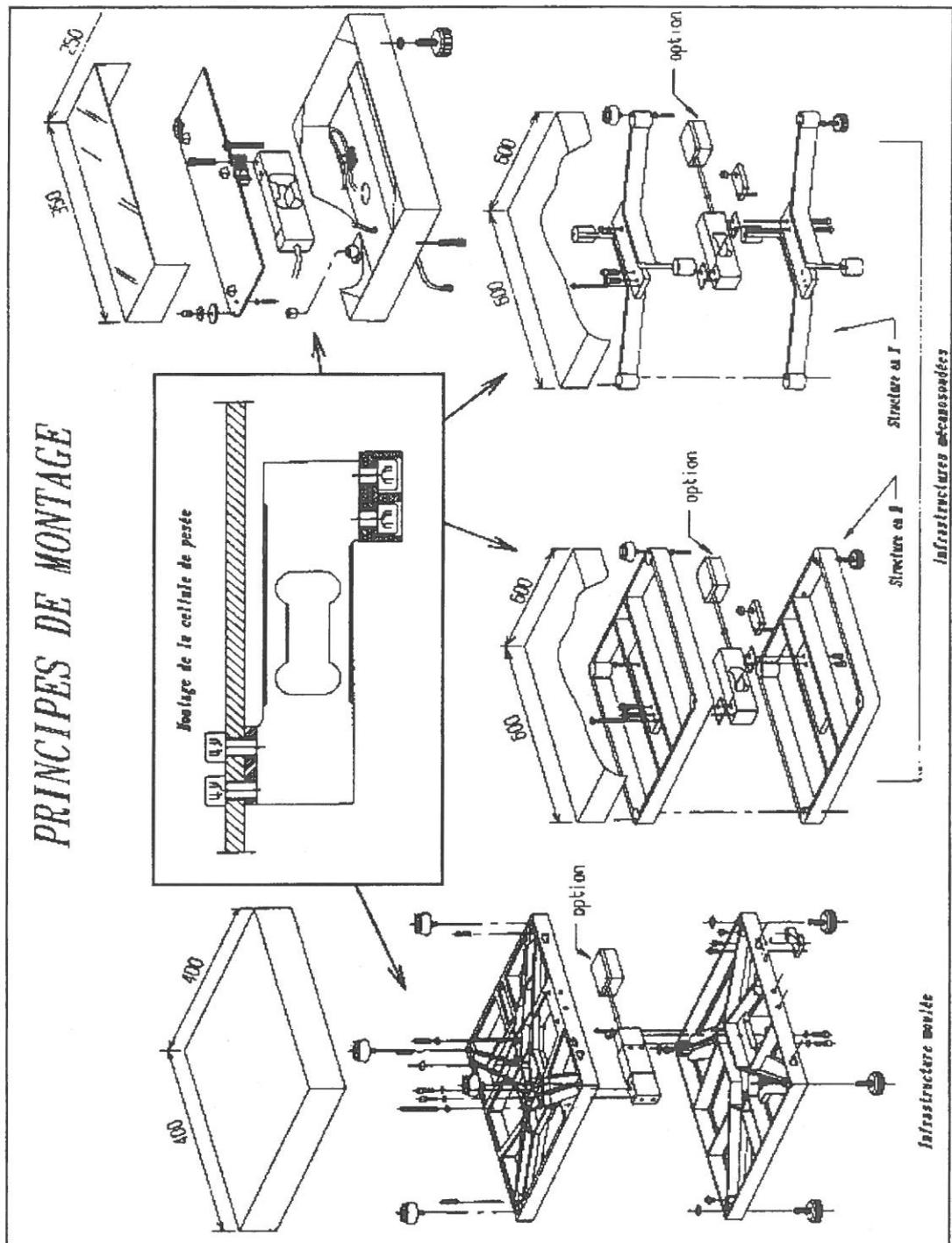
son équivalent dans la langue appropriée au lieu d'utilisation de la balance, est portée à proximité de l'affichage du poids sur les instruments de portée maximale inférieure ou égale à 100 kg.

#### 9) REMARQUE

Les balances TESTUT modèle WSI1 objet du présent certificat peuvent être commercialisées sous la marque TESTUT, ou sous d'autres marques.

■ N° 6562-1  
INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE TESTUT, WS11

Récepteurs de charge



■ N° 6562-2

INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE TESTUT, WS11

Scelléments

**IDENTIFICATIONS ET SCELLEMENTS  
SUR LA BASCULE WS11**

Emplacement pour la vignette de vérification périodique

Scellement de la plaque d'identification

Plaque d'identification, marquage CE et emplacement pour la marque de vérification CE

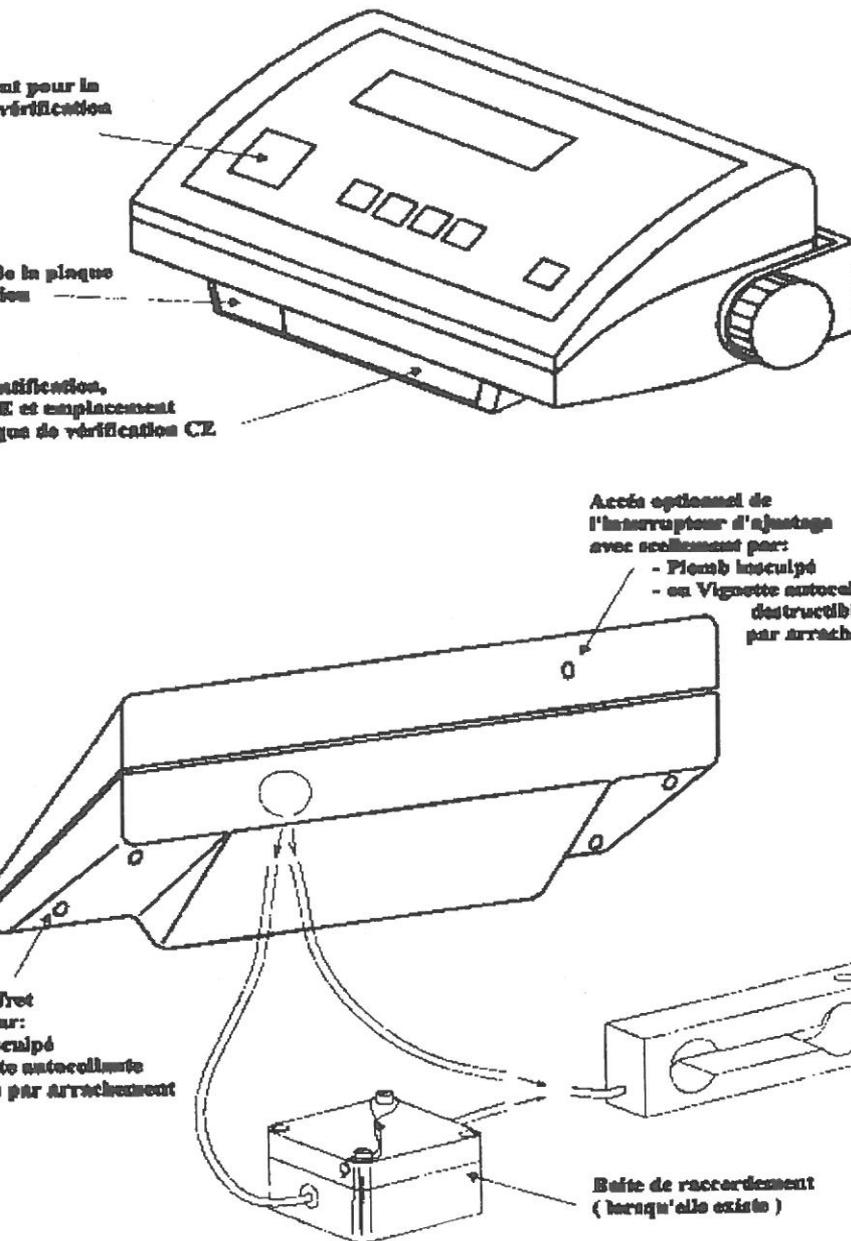
Accès optionnel de l'interrupteur d'ajustage avec scellement par:

- Plomb insculpé
- ou Vignette autocollante destructible par arrachement

Fermeture du coffret avec scellement par:

- Plomb insculpé
- ou Vignette autocollante destructible par arrachement

Boîte de raccordement ( lorsqu'elle existe )

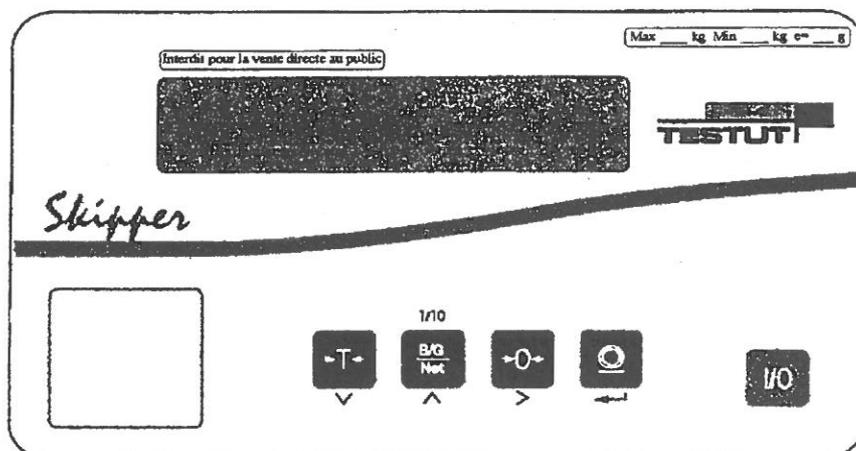




**■ N° 6562-3**  
**INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE TESTUT, WSI1**

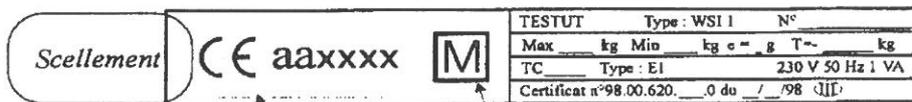
Inscriptions réglementaires

**FACADE ET PLAQUES D'IDENTIFICATION DE LA BASCULE WSI 1**



La phrase "Interdit pour la vente directe au public" est apposée lorsque Max  $\leq$  100 kg

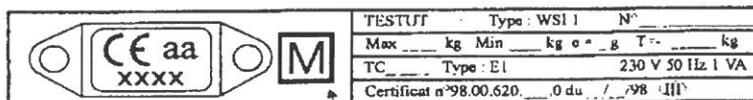
*Plaque d'identification autocollante*



Emplacement pour le marquage CE

Vignette métrologique verte

*Plaque d'identification avec plomb de scellement*



Vignette métrologique verte

